



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Pour diffusion immédiate**

#### ***La Commission scolaire des Phares a pris acte de ses états financiers 2012-2013 et tient parole***

**Rimouski, le 28 octobre 2013** – Lors de sa réunion publique du 28 octobre 2013, le conseil des commissaires a pris acte des états financiers vérifiés de la Commission scolaire des Phares pour l'année 2012-2013. La vérification a été effectuée par la firme Mallette selon les principes comptables reconnus.

Au 30 juin 2013, la Commission scolaire a affiché un déficit de 1 956 810 \$ sur un budget total de 109 967 000 \$. Ce déficit est inférieur de 896 000 \$ à la prévision budgétaire établie en janvier 2013.

La diminution du déficit anticipé s'explique principalement par une meilleure rétention des élèves en formation professionnelle au cours de l'année scolaire 2012-2013. Concrètement, ce résultat signifie que 38 élèves de plus que prévu ont poursuivi leur scolarisation en formation professionnelle, générant ainsi une variation à la hausse dans les revenus d'environ 300 000 \$ par rapport aux prévisions. Une autre partie de cette variation est attribuable à un ajustement, à la hausse, de près de 100 000 \$ des allocations du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) provenant de l'année 2011-2012, ainsi qu'à une hausse des ventes de produits et services dans les différents programmes de formation professionnelle. De même, un volume d'activité plus élevé a été généré du côté des Services aux entreprises, provoquant l'apport de revenus supplémentaires.

La population scolaire tend par ailleurs à se stabiliser. En 2012-2013, 8 329 élèves jeunes étaient inscrits à la Commission scolaire, une diminution de 24 élèves (ou de 0,3 % des effectifs) par rapport à l'année précédente. La population scolaire adulte était de 972 en 2012-2013, une baisse de 43 élèves (ou de 4,3 % des effectifs) en comparaison avec l'année 2011-2012.

Techniquement, le surplus accumulé de la Commission scolaire au 30 juin 2013 était de 2 584 000 \$. La répartition de ce montant est la suivante :

- déficit de 1 518 000 \$ centralisé à la Commission scolaire,

- surplus de 209 000 \$ aux écoles,
- surplus de 203 000 \$ aux services de garde et
- surplus de 3 690 000 \$ aux centres de formation.

Il est important de mentionner qu'en vertu de l'application de la règle du MELS relative à l'utilisation de surplus accumulés, la Commission scolaire ne disposait d'aucun surplus **libre** au 30 juin 2013. En effet, ce surplus de 2 584 000 \$ comprend la valeur nette des terrains et les provisions pour le paiement d'avantages sociaux futurs (vacances, congés de maladie, etc.). En bref, ce résultat renferme certaines valeurs comptables inutilisables pour effacer un déficit annuel. Il faut noter que, si les prédictions budgétaires de l'année 2013-2014 s'avèrent exactes, ce surplus accumulé sera près de zéro au 30 juin 2014.

La part du budget d'investissement 2012-2013 était de 6 500 000 \$. Le maintien des bâtiments (pour 2 915 000 \$) et les projets d'entretien de l'ensemble des immeubles (2 488 000 \$) ont monopolisé ce budget.

Compte tenu des compressions budgétaires imposées par le MELS à la Commission scolaire, il s'agit d'une performance financière satisfaisante. L'ensemble des services aux élèves ont été maintenus, et ce, malgré le contexte budgétaire actuel. La Commission scolaire des Phares tient parole : elle préserve le service aux élèves même si, pour y parvenir, elle doit être déficitaire.

-30-

Sources : Raymond Tudeau  
Président  
418 723-9485

Jean-François Parent  
Directeur général  
418 723-5927, poste 1010

### **À propos de la Commission scolaire des Phares**

La Commission scolaire des Phares couvre le territoire des municipalités régionales de comtés de La Mitis et de Rimouski-Neigette. Elle offre des services à près de 10 000 élèves, jeunes et adultes. La Commission scolaire des Phares joue un rôle de premier plan en matière d'éducation. Elle intervient au préscolaire, au primaire et au secondaire, en formation professionnelle, en formation des adultes et offre également un service d'aide aux entreprises en plein essor. Par la mise en œuvre quotidienne de sa mission, la Commission scolaire des Phares favorise l'accès au savoir et à la culture, contribue au rehaussement du niveau scientifique, culturel, spirituel et professionnel et assure la promotion de l'éducation. Le rôle de la Commission scolaire des Phares dans le développement régional en fait un rouage essentiel de la région bas-laurentienne.